

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS589

présenté par

Mme Chassaniol, M. Belhamiti et M. Naegelen

ARTICLE 10 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer cet article introduit au Sénat.

Partageant les objectifs d'un référentiel souverain et sécurisé pour les données des entreprises françaises et européennes, il convient de réserver les termes de ce référentiel aux accords qui seront trouvés avec nos partenaires.

En effet, les discussions sur un schéma européen de cybersécurité des services cloud (EUCS) n'étant pas abouties. Ce nouvel article est ainsi susceptible de créer des complications avec le cadre national actuel et le cadre européen à venir.